



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.....	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.....	4
B.	La section d'investissement.....	7
1.	Les dépenses d'investissement.....	7
2.	Les recettes d'investissement.....	9
II.	Le budget annexe Quai des arts.....	10

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 12 novembre 2025. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose notamment sur les principes suivants :

- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement,
- Mettre en œuvre les projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique, le développement des mobilités douces, le réaménagement et la végétalisation de nos espaces publics (ex. cœur de ville, front de mer...).

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2026 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 27 917 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2025	BP 2026	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	80 000	50 000	-30 000	-37,50%
70	Produits services	1 510 048	1 652 322	142 274	9,42%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 190 770	2 421 005	230 235	10,51%
731	Fiscalité locale	21 449 148	21 874 421	425 273	1,98%
74	Dotations et participations	1 564 376	1 490 461	-73 915	-4,72%
75	Autres produits de gestion courante	138 476	134 143	-4 333	-3,13%
77	Produits spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
Recettes réelles		26 947 818	27 637 352	689 534	2,56%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	230 000	280 000	50 000	21,74%
Recettes d'ordre		230 000	280 000	50 000	21,74%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 177 818	27 917 352	739 534	2,72%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 2,6 % par rapport au budget primitif 2025. Toutefois, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de près de 10 %, soit + 142 K€, entre 2025 et 2026.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux et en particulier ceux relatifs à l'enfance et de la jeunesse (CLS, crèches, périscolaire, ...). Ce sont ainsi 74 K€ de recettes supplémentaires qui sont prévues en comparaison du BP 2025.

De plus, 63 K€ de crédits sont prévus pour des refacturations de personnel, soit vers la SEMCEP (25 K€), soit auprès de Saint-Nazaire Agglomération pour l'entretien du sentier côtier (38 K€). Ces 2 sommes n'avaient pas été inscrites au BP 2025 mais l'ont été au BS 2025.

Les autres crédits sont actualisés en fonction des évolutions tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public des plages et des commerces.

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxes et fiscalité locale

Globalement, les recettes fiscales connaissent une augmentation de 2,8 % entre 2025 et 2026, soit + 656 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 16 243 K€ (BP 2025) à 16 533 K€ pour 2026. Cette hausse s'explique par les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2026. Ainsi les bases prévisionnelles 2026 correspondent aux bases 2025¹ augmentées d'un coefficient de revalorisation (prévisionnel de 1 %), et d'une évolution physique de 1,00 % pour la taxe foncière bâtie.

Comme en 2025, l'attribution de compensation affichera un montant de 681 K€.

Quant à la Dotation de Solidarité communautaire, c'est le montant notifié en 2025 (1 321 K€) qui sera dupliqué au stade du BP 2026 en attendant la notification de Saint-Nazaire Agglomération à l'automne 2026.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, 5 autres recettes significatives connaissent des évolutions différentes :

- Les droits de mutation qui repartent sur des niveaux significatifs. Ce sont ainsi 1 750 K€ escomptés en 2026 contre 1 600 K€ prévus au BP 2025,
- Le reversement du produit des jeux du casino est anticipé à hauteur de la projection de la réalisation 2025 (1 630 K€), et fait preuve d'une légère baisse en comparaison du BP 2025 (- 20 K€),
- La taxe de séjour 2026 est en hausse notamment pour tenir compte des hausses approuvées en conseil municipal (+ 40 K€). Le produit total attendu s'élève à 874,5 K€ en 2026 dont 795 K€ pour la commune, l'autre partie étant reversée au CD 44 au titre de la part additionnelle de la taxe de séjour (79,50 K€),
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à hauteur de 420 K€ en 2026 contre 463 K€ en 2025. Cet ajustement tient compte de la projection de réalisation 2025,
- La taxe sur les éoliennes en mer devrait générer un produit de 361 K€ en 2026.

Le remboursement du DILICO 2025 est bien intégré dans ces recettes fiscales à hauteur de 85 K€.

L'ensemble de ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2026 qui seront reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche de nouveau une baisse d'environ 5 % entre 2025 et 2026 (- 74 K€), il est à rapprocher notamment de l'évolution de la dotation forfaitaire qui, de BP à BP, diminue de 130 K€. Pour rappel, le BP 2025 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 573 K€ pour une notification de 554 K€. Le montant inscrit au BP 2026 est de 443 K€. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations a vocation à être reconduite, la commune de Pornichet pourrait subir une diminution de sa dotation via le mécanisme d'écêtement.

Quant à la participation de la CAF à nos structures accueillant des enfants (CLSH, crèches, périscolaires), celle-ci est en hausse significative entre 2025 et 2026. De BP à BP, l'augmentation est d'environ 160 K€ et tient compte notamment de la labélisation de la pause méridienne dans nos écoles publiques (85 K€).

¹ Au 18 novembre 2025, les bases définitives de TH 2025 ne sont pas encore connues

Les autres recettes comme le Casino (79 K€) ou les compensations fiscales pour 29 K€ sont inscrites en 2026 dans les mêmes proportions que les réalisations 2025.

Comme en 2025, ni de FCTVA en fonctionnement, ni de subvention émanant du CD 44 ou de la Région n'ont été intégrées dans ce budget primitif 2026.

Enfin, la recette de 99 K€ versée par Saint-Nazaire Agglomération pour certaines animations et événements culturels est désormais intégrée dans la DSC.

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits spécifiques, remboursement de rémunérations) ont été calées sur l'activité réelle connue.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent 27 917 K€ et affichent une augmentation théorique de 2,72 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui augmente entre 2025 et 2026. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 578 K€ soit environ 2,77 %.

Chapitres budgétaires		BP 2025	BP 2026	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	4 704 182	4 657 048	-47 134	-1,00%
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 907 000	12 396 226	489 226	4,11%
014	Atténuations de produits	1 340 466	1 528 699	188 233	14,04%
65	Autres charges de gestion courante	2 335 455	2 417 787	82 332	3,53%
66	Charges financières	460 000	395 000	-65 000	-14,13%
67	Charges spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
68	Provision	75 000	5 000	-70 000	-93,33%
Dépenses réelles		20 837 103	21 414 760	577 657	2,77%
023	Virement à la section d'investissement	3 840 715	3 771 392	-69 323	-1,80%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 500 000	2 731 200	231 200	9,25%
Dépenses d'ordre		6 340 715	6 502 592	161 877	2,55%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 177 818	27 917 352	739 534	2,72%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2025 et le projet de budget 2026, ce chapitre diminue de plus de 47 K€, soit une baisse de 1 %.

Après les baisses importantes des années précédentes, il s'avère à ce jour impossible de maintenir un niveau de service public équivalent à moyens budgétaires constants voire en baisse.

Pour les énergies (gaz et électricité), une baisse de 50 K€ a été portée à ce budget pour tenir compte du déploiement de la géothermie et des panneaux solaires au Pouligou. Dans le même temps et dans une moindre proportion, des frais de maintenance seront générés sur 2026

Certaines dépenses découlent de choix de gestion et de niveau de services.

Parmi ces actions figure par exemple la montée en puissance de la mutualisation de l'entretien de nos véhicules avec la ville de Saint-Nazaire (+ 22 K€).

Enfin, le budget dédié à la restauration collective sera porté à 335 K€ contre 325 K€ au BP 2025, ce qui permet de renforcer la qualité des denrées.

Il est rappelé que le festival de bandes-dessinées « Pornichet Déam'Bulles » avait justifié l'inscription de 47 K€ de dépenses en 2025, ce qui ne sera pas le cas pour 2026.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Le BP 2025 prévoyait 11 907 K€ de dépenses contre 12 396 K€ pour le projet de BP 2026. Afin notamment de tenir compte de certaines mesures nationales, ce chapitre a été abondé au budget supplémentaire 2025 pour être porté à 12 047 K€. De cette dernière étape budgétaire au projet de budget 2026, la hausse est de 349 K€, soit 2,90 %. De BP à BP, la hausse est de 489 K€ (+ 4,11 %).

L'augmentation de 2026 est à rapprocher de hausses subies comme le GVT (68 K€) ou les mesures imposées par l'Etat comme les cotisations patronales pour 162 K€ (chaque année entre 2025 et 2028 incluses) ou la mutuelle pour les agents (+ 47 K€).

Dans le même temps, de nouveaux services sont étoffés, notamment pour les habitants, comme pour la petite enfance ou les espaces verts.

L'effet noria conjuguée à la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer systématiquement les agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de limiter la hausse de 2026.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Ce chapitre est constitué principalement de 4 dépenses. La première avec le FPIC 2026 qui est inscrit à hauteur de la dépense 2025, soit 449 K€ (- 10 K€).

La deuxième est le prélèvement SRU pour 468 K€. Ce dernier tient compte d'une augmentation mécanique entre 2025 et 2026 et surtout de la prise en compte d'une dépense déductible (225 K€) permettant de minorer la charge de cette dépense.

Les reversements de fiscalité (Taxe sur la consommation finale d'électricité pour TE44, la redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques et la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour) représentent une enveloppe de dépenses totales de 244 K€.

Enfin, une dernière dépense est intégrée et déjà évoquée lors des orientations budgétaires avec le DILICO. Ce sont près de 370 K€ qui sont inscrits par prudence. Les crédits seront éventuellement ajustés en cours d'année 2026 selon les dispositions définitives de la loi de finances initiale pour 2026.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Depuis 2023 avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais les contributions de la commune au budget annexe (Quai des arts) ainsi qu'aux délégataires (centre des congrès et missions d'office du tourisme).

Une contribution de 540 K€ est prévue pour le budget annexe Quai des Arts. Cette hausse est à rapprocher de l'évolution des dépenses de ce budget annexe et notamment des dotations aux amortissements. Toutefois, comme en 2025, cette participation devrait être portée à 510 K€ après la reprise des résultats 2025 de ce budget annexe lors du vote du compte administratif 2025.

Pour les contributions aux délégataires de services publics, seule la convention conclue avec la SPL pour les missions d'office de tourisme et d'exploitation de centre des congrès prévoit une dépense (610 K€).

Ce chapitre intègre toujours la contribution au CCAS qui est maintenue à 145 K€. Cette participation permet de maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Le financement aux écoles privées augmente de BP à BP de 24 K€ et ce, compte tenu de l'évolution du coût de l'élève dans les écoles publiques et du nombre de pornichétins scolarisés dans les écoles privées.

Le coût des licences informatiques est en hausse de 28 K€ afin d'intégrer les évolutions des logiciels déployés dans les services.

Enfin, en raison de la dynamique associative sur la commune, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations et des écoles privées est reconduite à hauteur de 400 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé des frais financiers des emprunts qui sont estimés à 405 K€ sur 2026 (465 K€ au BP 2025). La baisse de ce poste de dépense est à rapprocher de l'évolution de l'encours de dette.

De plus, une enveloppe de - 10 K€ est prévue pour les intérêts courus non échus.

Chapitre 67 – Charges spécifiques.

Ce chapitre budgétaire est désormais constitué des seules annulations de titres sur exercices antérieurs pour lesquelles une enveloppe de 15 K€ a été fléchée.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du Compte Epargne-Temps, il convient de constituer une provision conformément à la nomenclature M57. En effet cette dernière repose notamment sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions permettant de constater une dépréciation ou un risque ou d'étaler une charge exceptionnelle.

Pour couvrir le risque de monétisation de l'ensemble des jours au-delà du 15^{ème} jour, une provision de 150 K€ a été constituée sur 2 ans. Afin d'ajuster éventuellement cette somme en fonction du stock réel au 31 décembre 2025, une enveloppe de 5 K€ sera inscrite au BP 2026.

Les dotations aux amortissements qui sont à la fois une composante de l'autofinancement et des opérations d'ordre sont estimées à 2 731 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 6 223 K€, soit un montant en hausse par rapport à celui de 2025 (6 111 K€ en 2025).

Ainsi, le budget de la commune de Pornichet résiste très bien au contexte inflationniste ainsi qu'aux décisions de l'Etat (masse salariale, prélèvement SRU et DILICO) en maintenant un très haut niveau d'autofinancement.

Cette configuration de la section de fonctionnement permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 24 383 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2025	BP 2026	Evolution	
				En euros	En %
20	Immobilisations incorporelles	470 370	474 390	4 020	0,85%
204	Subventions d'équipement versées	1 154 600	1 165 000	10 400	0,90%
21	Immobilisations corporelles	18 113 056	15 540 200	-2 572 856	-14,20%
23	Immobilisations en cours	900 000	1 370 000	470 000	52,22%
Dépenses d'équipement		20 638 026	18 549 590	-2 088 436	-10,12%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 268 500	5 053 500	-215 000	-4,08%
16	<i>Gestion de la dette</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
Dépenses financières		5 268 500	5 053 500	-215 000	0
040	Opérations ordre transfert entre sections	230 000	280 000	50 000	21,74%
041	Opérations patrimoniales	2 214 000	500 000	-1 714 000	-77,42%
Dépenses d'ordre		2 444 000	780 000	-1 664 000	-68,09%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		28 350 526	24 383 090	-3 967 436	-13,99%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 18 550 K€ au BP 2026 contre 20 638 K€ au BP 2025.

Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.

Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 3 741 K€

Les aménagements du cœur de ville et du front de mer sont dans leurs dernières phases de travaux et justifient l'inscription de 555 K€ de dépenses.

En 2026, ce sont 2 000 K€ qui seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du Plan annuel de la voirie communale (PAVC). Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.

Ces travaux consisteront à rénover la voirie avec l'objectif d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables), d'apaiser la circulation et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Ces opérations de voirie seront complétées par 790 K€ de dépenses pour des enfouissements de réseaux.

Les premières dépenses de frais d'études pour la rénovation de l'office du tourisme justifient l'inscription de 50 K€ de crédits.

Enfin, 150 K€ seront également consacrés à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 4 137 K€

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite saisir les opportunités immobilières qui pourraient se présenter à elle. Ainsi l'enveloppe dédiée d'une part aux acquisitions immobilières et d'autre part à la construction de logements sera de plus de 1 500 K€ en 2026.

Le PUP d'Armor est également un projet qui a vocation à faciliter l'installation des jeunes ménages sur la commune, 1 400 K€ de dépenses seront inscrits en 2026.

Le quartier des Forges fera l'objet d'aménagements (600 K€) en 2026.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, un circuit de PumpTrack (200 K€) a vocation à être installé à proximité de la salle des sports de l'hippodrome.

Certaines salles à destination des associations seront aménagées en cours d'année 2026 (182 K€).

Enfin, 25 K€ sont consacrés à la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 2 364 K€

Dans le cadre de la sobriété énergétique, la commune de Pornichet va consacrer un budget significatif pour diminuer sa consommation d'énergie. Cela passe par la rénovation de bâtiments (490 K€) pour lesquels plusieurs sites ont été identifiés et notamment le complexe sportif et la médiathèque.

En complément de ces enveloppes spécifiques, le BP 2026 prévoit 425 K€ pour entretenir et isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage intérieur.

Ensuite, la commune souhaite produire de l'énergie renouvelable pour le besoin de différents sites. Ainsi, 50 K€ seront consacrés à des études sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur différents sites municipaux. Par ailleurs, une étude en vue d'une autoconsommation patrimoniale sur les bâtiments communaux est lancée.

La modernisation du parc d'éclairage public, enclenchée en 2021, se poursuivra en 2026 avec 500 K€.

Pour s'adapter au changement climatique, 259 K€ seront consacrés aux conséquences de l'évolution du trait de côte pour réaliser les travaux de remise d'ouvrages ainsi que pour réaliser des études préalables plus globales.

430 K€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels comme les derniers aménagements du bois des Evens, les dunes, à des requalifications paysagères ainsi qu'au réaménagement des cours d'écoles et la création d'îlots de fraîcheur.

Les actions en faveur de la transition écologique ne se limitent pas à ces opérations : ces principes irriguent l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics (cf. notamment l'axe « préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville »).

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 8 308 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec les travaux de remise en état du site de l'hippodrome (1 000 K€), sous réserve des études à venir.

Le projet du futur Centre technique municipal entamera sa phase travaux, ce qui justifie l'inscription de 5 782 K€ sur 2026.

Ensuite, certains véhicules doivent être renouvelés vu leur état d'usure. Pour ce faire, 240 K€ seront inscrits en 2026.

Enfin, la commune poursuit sa modernisation informatique (92 K€) avec l'acquisition de matériels (téléphonie, copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 2 054 K€ (2 269 K€ en 2025). Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour la gestion active de la dette et de la trésorerie. Son utilisation sera conditionnée par les mouvements de trésorerie opérés. Depuis 2023, des remboursements provisoires d'emprunt ont été réalisés ce qui a permis de générer une économie globale de frais financiers d'environ 55 K€. Cette gestion de la dette se cumule avec la gestion de la trésorerie et les placements financiers opérés. Ces derniers ont généré environ 660 K€ pour la commune.

Enfin, les dépenses d'ordre (280 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes, dont un emprunt d'équilibre prévisionnel. Celui-ci a vocation à être minoré lors du budget supplémentaire 2026, comme cela a été fait pour l'exercice précédent.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2025	BP 2026	Evolution	
				En euros	En %
13	Subventions d'investissement	5 582 166	3 153 348	-2 428 818	-43,51%
16	Emprunts d'équilibre	8 233 645	8 227 150	-6 495	-0,08%
Recettes d'équipement		13 815 811	11 380 498	-2 435 313	-17,63%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000	2 600 000	300 000	13,04%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	680 000	400 000	-280 000	-41,18%
Recettes financières		5 980 000	6 000 000	20 000	0,33%
458	Opération pour compte de tiers - Front de mer	0	0	0	
021	Virement de la section fonctionnement	3 840 715	3 771 392	-69 323	-1,80%
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 500 000	2 731 200	231 200	9,25%
041	Opérations patrimoniales	2 214 000	500 000	-1 714 000	-77,42%
Recettes d'ordre		8 554 715	7 002 592	-1 552 123	-18,14%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		28 350 526	24 383 090	-3 967 436	-13,99%

Les recettes sont composées notamment :

- De l'autofinancement (6 223 K€),
- Du FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2025 : 2 300 K€,
- Des subventions d'investissement (1 937 K€) à recevoir pour les projets menés par la commune avec notamment le front de mer (0,7 M€ avec le CD 44), la DSIL et le Fonds Vert pour la transition énergétique (809 K€), l'extension de la crèche des Dauphins (194 K€) et les amendes de police (400 K€),
- De cessions d'immobilisations pour 400 K€,
- De la taxe d'aménagement : 300 K€,

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 8 227 K€. Ce montant a vocation à être réduit au stade du budget supplémentaire 2026 avec les reprises de résultats 2025.

II. Le budget annexe Quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

	BP 2025	BP 2026
Chap 011 - Charges à caractère général	349 760	369 060
Chap 012 - Masse salariale	320 000	320 000
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	1 740	2 010
Chap 68 - Dotations aux amortissements et provisions	0	200
Chap 042 - Dotations aux amortissements	213 500	210 000
TOTAL	885 000	901 270

	BP 2025	BP 2026
Chap 70 - Produits des services	181 000	209 000
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bpp)	618 825	619 000
Chap 75 - Location	31 350	19 445
Chap 042 - Amortissement de subventions	53 825	53 825
TOTAL	885 000	901 270

	BP 2025	BP 2026
Chap 21 - Immobilisations corporelles	159 350	75 180
Chap 23 - Immobilisations en cours	325	80 995
Chap 040 - Amortissement de subventions	53 825	53 825
TOTAL	213 500	210 000

	BP 2025	BP 2026
Chap 040 - Dotations aux amortissements	213 500	210 000
TOTAL	213 500	210 000

La section de fonctionnement s'équilibre à 901 K€.

Les charges à caractère général évoluent en fonction de la nouvelle programmation de Quai des Arts.

La masse salariale 2025 est reconduite sur 2026 soit 320 K€.

Les dotations aux amortissements font preuve de stabilité entre 2025 et 2026.

Les recettes de billetterie et de bar ont été anticipées selon la programmation et sont portées à 209 K€.

La contribution du budget principal tient compte de ces différentes évolutions et doit être portée à 540 K€. Toutefois comme l'année dernière, le budget supplémentaire 2026 devrait reprendre des résultats 2025 excédentaires, ce qui sera de nature à ramener la contribution à son niveau de 2024 et de 2025, soit 510 K€.

Il est rappelé que le casino de Pornichet abonde ce budget annexe via une contribution artistique d'un montant de 79 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 210 K€. Les dépenses réelles prévues en 2026 porteront notamment sur des renouvellements et acquisitions de matériels et plus particulièrement sur les gradins.

Ces immobilisations seront financées par les dotations aux amortissements (210 K€).